

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1192**8 août 2002****SOMMAIRE**

ACP II S.C.A., Luxembourg	57214	Financial Holding Hebetto S.A., Luxembourg	57171
ACP II S.C.A., Luxembourg	57214	Financière 07 S.A.H., Luxembourg	57177
Activ by Bamberg, S.à r.l., Pétange	57211	Finaries S.A., Luxembourg	57186
ADT Luxembourg S.A., Luxembourg	57213	FirSTream ISP S.A., Luxembourg	57213
ADT Luxembourg S.A., Luxembourg	57213	Floraxau S.A.H., Luxembourg	57202
Allibert Ventures, S.à r.l., Luxembourg	57197	Floraxau S.A.H., Luxembourg	57202
Amco Invest, S.à r.l., Luxembourg	57199	Fondation Luxembourgeoise Raoul Follereau	57178
Andar, S.à r.l., Bridel	57211	Gaviota Ré S.A., Luxembourg	57213
Arkinmob Investissements S.A., Luxembourg	57198	Géo Communication et Ingénierie Luxembourg S.A., Luxembourg	57204
B. Team International S.A., Luxembourg	57180	Gulf Invest Holding S.A., Luxembourg	57196
Bébébulle, S.à r.l., Luxembourg	57205	(Robert) Hentges, S.à r.l., Luxembourg	57211
Berg Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	57196	IKB International S.A., Luxembourg-Kirchberg	57212
Brauner & Richards Holding S.A., Luxembourg	57170	Ilico S.A.H., Luxembourg	57170
Brell Holding, S.à r.l., Luxembourg	57195	Immobilière Futur S.A., Luxembourg	57207
Brew Re S.A., Luxembourg	57212	Immobilière Régent S.A., Belgique	57201
CDB Web Tech International S.A., Luxembourg	57171	Intertel & Co S.C.A., Luxembourg	57204
Charliefin S.A., Luxembourg	57197	Intertel, S.à r.l., Luxembourg	57204
Charliefin S.A., Luxembourg	57197	Iwojima, S.à r.l., Luxembourg	57195
Cockerel S.A., Luxembourg	57210	J & P Transervice S.A. Holding, Luxembourg	57195
Comfintrust S.A., Luxembourg	57215	JC Management Services S.A., Luxembourg	57174
Cormoran Ré S.A., Luxembourg	57212	Lausanne Gobet S.A., Luxembourg	57207
Cosmopar S.A., Luxembourg	57208	Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	57193
Coyote Software, S.à r.l., Dalheim	57213	Librairie Française, S.à r.l., Luxembourg	57203
CP-BK Ré S.A., Luxembourg	57212	LT Andersson Communications (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	57197
Cullen S.A., Luxembourg	57199	Lydie Holding S.A., Luxembourg	57203
Dunmore International S.A., Luxembourg	57173	M.F.L. S.A., Luxembourg	57186
E.M.E., Electro Mechanical Enterprise S.A., Luxem- bourg	57210	M.M.A. International S.A., Luxembourg	57206
Eljacco S.A., Luxembourg	57172	M.M.A. International S.A., Luxembourg	57206
Equant S.A., Howald	57214	M.M.A. International S.A., Luxembourg	57206
Equant S.A., Howald	57214	M.O. Holding S.A., Luxembourg	57196
Equant S.A., Howald	57214	Meginvest S.A., Luxembourg	57172
ETS-Eurotech Snab, S.à r.l., Luxembourg	57195	Mezzanine Management Finance S.A., Luxem- bourg	57182
Eurochem Réassurance S.A., Luxembourg	57212	Mezzanine Management Finance S.A., Luxem- bourg	57182
Eurowire, S.à r.l., Luxembourg	57196	Molenaar S.A., Luxembourg	57174
Farina European Invest S.A., Luxembourg	57210	New Technology System S.A., Luxembourg	57211
Farina European Invest S.A., Luxembourg	57210		
Fiacre Holding S.A., Luxembourg	57200		
Fiacre Holding S.A., Luxembourg	57200		
Finances et Valeurs S.A.H., Luxembourg	57199		

Oltex S.A., Luxembourg	57208	Stahlbau Pichler International A.G., Luxembourg.	57171
Pito Holding S.A., Luxembourg	57186	Steel Enterprise S.A., Luxembourg	57198
Platina G.T. Holding S.A., Luxembourg	57194	Stinvest S.A., Luxembourg	57215
Pontet Holding S.A., Luxembourg	57216	Stinvest S.A., Luxembourg	57215
Pontet Holding S.A., Luxembourg	57216	T.I.C., Travail International de Communications, S.à r.l., Luxembourg	57211
Power Corporation S.A., Luxembourg	57193	Tamaris S.A., Luxembourg	57198
Prime Target S.A., Luxembourg	57173	United Industrial Associates Holding S.A., Luxem- bourg	57183
RF Lift S.A., Luxembourg	57194	Velg Participations S.A., Luxembourg	57207
S F P V S.A., Luxembourg	57207	Vestigor S.A., Luxembourg	57208
Sagitta International S.A., Luxembourg	57204	Vestigor S.A., Luxembourg	57208
SB Holding A.G., Luxembourg	57179	Vestigor S.A., Luxembourg	57209
Semka S.A., Luxembourg	57187	Vestigor S.A., Luxembourg	57209
Société du Port de Mertert S.A., Mertert	57210	Vestigor S.A., Luxembourg	57209
Société Electrique de l'Our S.A., Luxembourg ...	57205	Vestigor S.A., Luxembourg	57209
Société Electrique de l'Our S.A., Luxembourg ...	57206	Vestigor S.A., Luxembourg	57209
Sorelu S.A., Luxembourg	57203	Vestigor S.A., Luxembourg	57209
Sorelu S.A., Luxembourg	57203	Voyages Wasteels, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	57200
Sotour Tourisme des Jeunes, S.à r.l., Luxem- bourg	57200	Wartburg Investment S.A., Luxembourg	57183
Stahlbau Pichler A.G., Luxembourg	57171	Wings Funding S.A., Luxembourg	57194

ILICO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 5.379.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mai 2002

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, et de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

ILICO

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43203/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 19.822.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 26. November 2001

- Der Aktienennwert wird aufgehoben.

- Das Gesellschaftskapital wird in EURO umgewandelt, so dass sich das Kapital künftig auf EUR 33.465,62 (dreiunddreissigtausendvierhundertfünfundsiebzehn Euro und zweiundsechzig Cents) beläuft. Das Gesellschaftskapital verteilt sich auf 135 (einhundertfünfunddreissig) nennwertlose Aktien.

- Zwei Verwaltungsratsmitglieder werden ermächtigt, die Gesellschaftssatzung entsprechend den oben genannten Beschlüssen abzuändern und die Neufassung der Gesellschaftssatzung und ihre Bekanntmachung durchzuführen.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A.

Unterschriften

Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43206/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

STAHLBAU PICHLER INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

H. R. Luxembourg B 41.095.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre
abgehalten in Luxemburg, am 22. Mai 2002*

Aus dem Protokoll geht hervor, daß den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar für die Ausübung ihrer Mandate während des Geschäftsjahres zum 30. Juni 2001 volle Entlastung erteilt wurde.

Die Mandate:

- Frau Nathalie Carbotti Prieur,
- Frau Regina Rocha Melanda,
- Herrn Walter Pichler

als Verwaltungsräte sowie Herrn Lex Benoy als Kommissar wurden erneuert, bis zur Hauptversammlung welche über das Geschäftsjahr zum 30. Juni 2002 beschliesst.

Luxemburg, den 22. Mai 2002.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 9, case 5.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43089/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2002.

STAHLBAU PICHLER INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 41.095.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 9 case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 juin 2002.

Signature.

(43090/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2002.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.161.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of January 3rd, 2000

- The cooption of FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands as a Director, in replacement of Mr Hubert Hansen who resigned, be ratified. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2004.

- Miss Carole Caspari, employée privée, residing at 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg be appointed as an additional Director. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2004.

Luxembourg, January 3rd, 2000.

For true copy

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A.

Signatures

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 9, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43199/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CDB WEB TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place François-Joseph Dargent.

R. C. Luxembourg B 71.084.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

(43237/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

MEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2002

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société intervenue par Conseil d'Administration daté du 8 mai 2001. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

2. L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société.

3. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

4. L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL Trust Services Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euros, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité:

5. de convertir en euros, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en LUF;

6. de supprimer la valeur nominale des actions émises, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002;

7. d'adapter l'article 5 des statuts, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002 pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à trente-neuf mille six cent soixante-deux euros nonante-six cents (39.662,96 EUR), représenté par 1.600 actions sans valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 29, case 84. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43446/595/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ELJACCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 9.340.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des partenaires en date du 27 mai 2002:

Conversion du capital social en Euro.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

La mention:

«Le capital social est fixé à trente-six millions de francs (frs 36.000.000,-), représenté par trente-six mille (36.000) actions intégralement libérées d'une valeur nominale de mille francs (frs 1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.»

est remplacée par:

«Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent seize euros soixante-neuf cents (EUR 892.416,69), représenté par trente-six mille (36.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.»

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43216/536/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

DUNMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 37.488.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 25 avril 2000, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DUNMORE INTERNATIONAL S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

Autonome de Révision

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

6) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000.

7) La perte qui s'élève à LUF 24.676.380,- est reportée.

8) Décision de convertir le capital de LUF 182.500.000,- en EUR 4.524.056,83 en utilisant le taux de change fixe de 40,3399 LUF/EUR. Les 365 actions existantes n'ont pas de valeur nominale.

9) Adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre millions cinq cents vingt-quatre mille cinquante-six euros et quatre-vingt-trois euros cents (EUR 4.524.056,83) représenté par trois cent soixante-cinq (365) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUNMORE INTERNATIONAL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 13, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43447/683/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

PRIME TARGET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 48.030.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

PRIME TARGET S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43212/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

MOLENAAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 69.775.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 avril 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MOLENAAR S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux gérants pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 30 juin 2002.

6) La perte qui s'élève à EUR 15.538,00 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOLENAAR S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 13, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43448/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

JC MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

STATUTS

L'an deux mille deux, le treize mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. INTERGLOBE ASSETS INC., ayant son siège social à Tortola, BVI,

2. JADESIDE PROPETIES S.A., ayant son siège social à Tortola, BVI,

les deux ici représentées par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à Latour (Belgique),

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 13 mai 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JC MANAGEMENT SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toute sorte d'aides, de prêts, d'avances ou de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et des licences ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

La société aura également pour objet, la prestation de tous services informatiques au bénéfice de ses clients, qu'il s'agisse de l'intégration temporaire au sein de l'organisation clients de toutes les ressources jugées nécessaires en vue de la conception, la gestion et la mise en oeuvre de tous projets d'informatisation, ou encore de la vente, l'installation, la maintenance et le support de matériels informatiques et bureautiques, et de tous matériels technologiques pouvant y être reliés.

La société pourra réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tous transferts de propriété immobilière ou mobilière ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre susceptible de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Toutefois, le conseil d'administration ne peut prendre les décisions suivantes sans l'accord préalable de l'assemblée générale:

1. acquérir, grever, louer ou donner en location des biens immobiliers;
2. transmettre pour sûreté ou grever de biens mobiliers corporels ou incorporels;
3. contracter des emprunts à charge de la société, à l'exception d'un retrait de fonds, par lequel la société se trouve en débit pour un montant qui n'excède pas le maximum approuvé par l'assemblée générale, vis-à-vis d'un banquier désigné par le conseil d'administration;
4. prêter des fonds;
5. accorder ou modifier une procuration et attribuer un pouvoir de représentation permanent;
6. accorder à un membre du personnel un salaire annuel fixe dont le montant est déterminé par l'assemblée générale et excède le montant brut de cent mille euros (100.000,- EUR) et congédier un membre du personnel qui jouit d'un salaire fixe, comme mentionné précédemment;
7. adapter des règlements de pension par groupe et attribuer des droits à la pension, d'une autre manière que d'après un règlement de pension par groupe;
8. engager la société pour les dettes de tiers, soit par cautionnement, soit d'une autre façon;
9. contracter des accords - pour autant que cela ne se trouve pas dans les contrats comme mesure standard - suivant lesquels des différends éventuels seront soumis à arbitrage ou à un avis obligatoire, de même qu'engager des transactions judiciaires;
10. de mener des actions en justice - en tant que demandeur ou défendeur - soit vis-à-vis du juge ordinaire, soit par voie d'arbitrage, soit dans l'objectif d'obtenir un avis obligatoire, avec exception cependant la prise de mesures judiciaires qui ne souffrent pas de délai ou sont de nature purement conservatoire et en outre avec exception de la prise de mesures pour toucher des créances en raison de marchandises fournies ou de services fournis par la société.
11. exercer un droit de vote sur les parts d'une filiale et aussi sur les parts qui constituent une participation;
12. établissement ou fermeture de bureaux ou filiales;
13. extension des activités dans une nouvelle branche de l'entreprise et fermeture, transfert en propriété ou jouissance exclusivement, de la branche commerciale de la société ou d'une partie de celle-ci;

14. participer à, prendre d'une manière ou l'autre un intérêt, accepter ou céder l'administration d'autres entreprises, mettre fin ou amener une modification d'une telle participation ou intérêt;

15. contracter, terminer ou modifier des accords de collaboration ou de pool;

16. obtenir, grever ou aliéner les droits de propriété industrielle ou intellectuelle, y compris l'attribution et l'obtention de licences et sous licences, sauf en relation avec le software standard;

17. acquisition d'actifs immobilisés pour un montant fixé par l'assemblée générale, qui doit excéder un montant de 40.000,- euros, ceci estimé par acquisition;

18. accomplir des actes juridiques, pour autant qu'ils ne tombent pas sous les paragraphes précédents, dont l'importance ou la valeur par la société excède le montant fixé par l'assemblée générale ou par lesquels la société est liée pour plus d'un an.

Ces limitations quantitatives ne seront pas opposables à des tiers, même pas après avoir été rendues publiques.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Une telle délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 12.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. INTERGLOBE ASSETS INC., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions.	155
2. JADESIDE PROPERTIES S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions.	155
Total: trois cent dix actions	<u>310</u>

Les actions ont été libérées à concurrence de dix mille deux cents euros (10.200,- EUR), savoir plus de 25%, de sorte que cette somme de dix mille deux cents euros (10.200,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) INTERGLOBE ASSETS INC., préqualifiée,
 - b) JADESIDE PROPERTIES S.A., préqualifiée,
 - c) Monsieur Jean Naveaux, prénommé.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: INTERNATIONAL NET LTD, ayant son siège social à Bahamas.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité, en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué Monsieur Jean Naveaux préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 11CS, fol. 100, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 juin 2002.

G. Lecuit.

(43469/220/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

FINANCIERE 07, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 71.449.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Signature.

(43210/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU, Etablissement d'utilité publique.
BILAN AU 31 DECEMBRE 2001

<i>ACTIF</i>	<i>EUR</i>	<i>LUF</i>
<i>Actif immobilisé</i>		
* Immobilisations corporelles		
Immeubles	295.021,53	11.901.139
Autres installations, outillage et mobilier	22.766,22	918.387
<i>Total Actif immobilisé</i>	317.787,75	12.819.526
<i>Actif circulant</i>		
* Créances		
Fonds résultant de legs en cours de liquidation	770.948,86	31.100.000
Créances liées au cofinancement de projets d'aide	414.581,94	16.724.194
Autres créances	363.636,33	14.669.053
	1.549.167,13	62.493.247
* Valeurs mobilières		
Titres de placement	1.406.891,42	56.753.859
Titres ILEP	1.514,31	61.087
	1.408.405,72	56.814.946
* Avoirs en banques		
Dépôts	4.378.224,96	176.617.157
Comptes courants	32.971,75	1.330.077
	4.411.196,71	177.947.234
<i>Total actif circulant</i>	7.368.769,56	297.255.427
Frais constatés d'avance	35.059,28	1.414.288
Résultat de l'exercice	115.938,24	4.676.937
TOTAL ACTIF	7.837.554,83	316.166.178
<i>PASSIF</i>		
* Capitaux propres		
Résultats reportés	7.818.863,04	315.412.153
Frais de fonctionnement à payer	8.676,27	350.000
Produits constatés d'avance	10.015,52	404.025
TOTAL PASSIF	7.837.554,83	316.166.178

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR LA PERIODE DU
1^{ER} JANVIER 2001 AU 31 DECEMBRE 2001**

<i>Revenus</i>	<i>EUR</i>	<i>LUF</i>
<i>I. Revenus relatifs aux projets d'aide</i>		
Dons	1.047.615,12	42.260.689
Legs	213.390,24	8.608.141
Subsides	14.501,77	585.000
Apports autres partenaires	7.436,81	300.000
Cofinancements	2.408.196,70	97.146.414
Vente de matériel pour la période de fonds	2.657,10	107.187
Ristournes au Ministère de la Coopération	- 25.915,19	- 1.045.416
	3.667.882,54	147.962.015
<i>II. Autres revenus</i>		
Remboursement des frais de fonctionnement	179.722,81	7.250.000
<i>Frais</i>		
<i>I. Frais relatifs aux projets d'aide</i>		
Aides de l'exercice (projets, subsides)	- 3.699.934,31	- 149.254.980
Dépenses de suivi des projets	- 17.522,60	- 706.860
Frais de sensibilisation	- 163.492,60	- 6.595.275

Affiliations nationales et internationales	- 26.220,71	- 1.057.741
Ristournes des partenaires	7.876,92	317.754
	<u>- 3.899.293,31</u>	<u>- 157.297.102</u>
<i>II. Frais de fonctionnement</i>		
Rémunérations et charges sociales	- 180.488,70	- 7.280.896
Amortissements sur immobilisations corporelles	- 29.564,13	- 1.192.614
Autres frais de fonctionnement	- 71.236,42	- 2.873.670
	<u>- 281.289,24</u>	<u>- 11.347.180</u>
Solde positif / négatif	- 332.977,20	- 13.432.267
<i>Revenus financiers</i>		
Revenus des valeurs mobilières	50.626,10	2.042.252
Revenus des avoirs en banques	173.500,18	6.998.980
<i>Frais financiers</i>		
Autres frais financiers	- 7.087,33	- 285.902
Résultat de l'exercice	<u>- 115.938,24</u>	<u>- 4.676.937</u>

BUDGET POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2002 AU 31 DECEMBRE 2002

<i>Frais</i>	<i>EUR</i>	<i>Revenus</i>	<i>EUR</i>
<i>I. Frais relatifs aux projets d'aide</i>		<i>1. Revenus relatifs aux projets d'aide</i>	
1. Aides de l'exercice (projets, . . .)	3.384.000	1. Dons et subsides	1.445.500
2. Frais de sensibilisation	214.000	2. Cofinancements	2.146.500
<i>II. Frais de fonctionnement</i>		<i>Autres revenus</i>	
1. Rémunérations et charges sociales	174.000	1. Revenus financiers	260.000
2. Frais généraux et amortissement	80.000		
	<u>3.852.000</u>		<u>3.852.000</u>

Monsieur Jean Weisgerber a été nommé comme membre du Conseil d'Administration.

J. Hilger
Président

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43257/636/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SB HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
H. R. Luxembourg B 65.479.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 mai 2002:

Conversion du capital social en Euro.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

La mention:

«Das Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertsechzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.260.000,-), eingeteilt in hundertsechszwanzig (126) Aktien zu je zehntausend Luxemburger Franken (LUF 10.000,-).

Das Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschaftsversammlung der Aktionäre erhöht oder vermindert werden. Die Beschlussfassung unterliegt den selben Modalitäten wie die einer Satzungsänderung.»

est remplacée par:

«Das Aktienkapital beträgt einunddreissigtausendzweihundertvierunddreissig Euro achtundfünfzig Cent (EUR 31.234,58), eingeteilt in hundertsechszwanzig (126) Aktien ohne Nennwert.

Das Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschaftsversammlung der Aktionäre erhöht oder vermindert werden. Die Beschlussfassung unterliegt den selben Modalitäten wie die einer Satzungsänderung.»

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43217/536/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

B. TEAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Olivier Bonnacarrère, administrateur de sociétés, demeurant à F-75009 Paris, 15, rue d'Aumale,

2. Monsieur Jean-Pierre Corbel, administrateur de sociétés, demeurant à F-92380 Garches, 12, rue des 4 Vents,

Les deux ici représentés par Monsieur Frédéric Cipolletti, administrateur de sociétés, demeurant à L-3441 Luxembourg, 47, avenue Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 16 mai 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de B.TEAM INTERNATIONAL S.A.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services, l'assistance administrative, la mise en relation de clientèle.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Olivier Bonnacarrère, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix actions	990
2. Monsieur Jean-Pierre Corbel, prénommé, dix actions	10
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Olivier Bonnacarrère, prénommé,
 - b) Monsieur Jean-Pierre Corbel, prénommé,
 - c) G.C.L. S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ELIOLUX S.A., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Olivier Bonnacarrere, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la co-signature de l'administrateur-délégué et de l'un des deux autres administrateurs sera requise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Cipolletti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 135S, fol. 60, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 juin 2002.

G. Lecuit.

(43479/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

MEZZANINE MANAGEMENT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.510.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 3 mai 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MEZZANINE MANAGEMENT FINANCE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000.

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000

- d'allouer comme suit le bénéfice de l'exercice, Euro 52.877,-:

Réserve légale: EUR 2.644,-

Report: EUR 50.233,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2000

- d'accepter la démission de CAS MANAGEMENT S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif au 14 décembre 1999;

- de donner décharge à CAS MANAGEMENT S.A.;

- de nommer KPMG AUDIT LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif au 14 décembre 1999;

Luxembourg, le 4 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43428/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

MEZZANINE MANAGEMENT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.510.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 569, fol. 32, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(43438/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 9.695.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 septembre 2001

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Pierre Kahn, CH-Canobbio, de Monsieur Albert Kahn, CH-Ascona, et de Baron J. G. A. Sirtema Van Grosvestins, directeur de banque, NL-Bloemendaal, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le mandat de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43200/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

WARTBURG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. KENNETH CAPITAL LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI,

2. ENGARO LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI,

les deux ici représentées par Madame Virginie Krausener, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 22 mai 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de WARTBURG INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité pour l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, de créances, de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y attachés.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garanties, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR) représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout actionnaire a le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi.

Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions particulières

Pour tous les points non spécifiés dans les présentes statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription - Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) KENNETH CAPITAL LTD, préqualifiée.	60.000,-	60.000,-	600
2) ENGARO LTD, préqualifiée.	20.000,-	20.000,-	200
Total:	80.000,-	80.000,-	800

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire instrumentant de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) MAJENTEL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll,
 - b) CLEVERDAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll,
 - c) Monsieur Gabriel Jean, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 4.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de une année et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2003.
- 6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Krausener, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 135S, fol. 60, case 7. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 juin 2002.

G. Lecuit.

(43480/220/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

PITO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 66.057.

—

The balance sheet as per December 31st, 2001, registered in Luxembourg on June 11, 2002, Vol. 569, Fol. 27, Case 9, has been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on June 13, 2002.

ALLOCATION OF RESULTS

To be carried forward: - 7,695.07 USD

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Signature.

(43208/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

M.F.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 57.727.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau 1.595.952,31 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

Signature.

(43209/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

FINARIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 39.202.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 octobre 2001

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital souscrit de la société de francs français en euros, le nouveau montant du capital souscrit de la société s'élevant à dix-neuf millions soixante-deux mille deux cent vingt-cinq virgule onze (19.062.225,11) euros représenté par 1.250.400 actions, avec abolition de la valeur nominale des actins.

L'assemblée décide d'augmenter le capital d'un montant de trente-sept mille sept cent soixante-quatorze virgule quatre-vingt-neuf (37.774,89) euros, pour le porter de son montant actuel de dix-neuf millions soixante-deux mille deux cent vingt-cinq virgule onze (19.062.225,11) euros dix-neuf millions cent mille (19.100.000,-) euros, représenté par 1.250.400 actions sans désignation de valeur nominale, l'augmentation de capital étant libérée par incorporation des résultats reportés à concurrence du même montant.

L'article 5 § 1 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à dix-neuf millions cent mille (19.100.000,-) euros, représenté par 1.250.400 actions sans désignation de valeur.»

L'assemblée générale décide que les décisions prises prendront effet en date du 1^{er} janvier 2001.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43241/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SEMKA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

STATUTES

In the year two thousand two, the twenty-ninth of May.

Before Us, M^e Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1. The company GALVEN INVESTORS S.A., having its registered office in Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 27th of May 2002.
2. Mr Jos Hemmer, employé privé, residing at Luxembourg.
3. Mr Eric Leclerc, employé privé, residing at Luxembourg.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (*société anonyme*) is herewith formed under the name of SEMKA S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one hundred (100) shares with no par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at three hundred ten thousand euro (EUR 310,000.-) to be divided into one thousand (1,000) shares with no par value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 28th of May 2007, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Thursday of the month of August, at 4 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2002.

The first annual general meeting shall be held in 2003.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber.....	Number of shares
1) GALVEN INVESTORS S.A., prenamed.....	98
2) Mr Jos Hemmer, prenamed.....	1
3) Mr Eric Leclerc, prenamed.....	1
Total:	<u>100</u>

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

1. The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first year end:

- Mr Jos Hemmer, employé privé, residing in Luxembourg.
- Mr Eric Leclerc, employé privé, residing in Luxembourg.
- Mrs Martine Kapp, employée privée, residing in Luxembourg.

Mr Jos Hemmer has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

2. The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first year end:

Mrs Diane Wunsch, employée privée, residing in Luxembourg.

Third resolution

3. The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société GALVEN INVESTORS S.A., ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée à Luxembourg le 27 mai 2002,
2. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant à Luxembourg.
3. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SEMKA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) qui sera représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 mai 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la

société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois d'août à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2003.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
1) GALVEN INVESTORS S.A., prénommée	98
2) Monsieur Jos Hemmer, prénommé	1
3) Monsieur Eric Leclerc, prénommé	1
Total:	100

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Jos Hemmer aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Madame Diane Wunsch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: J. Hemmer, M. Kapp, E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2002, vol. 518, fol. 27, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 11 juin 2002.

J. Gloden.

(43488/213/380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 39.564.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 31 mai 2002:

Les comptes annuels au 30 novembre 2000 sont approuvés à l'unanimité.

Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2000.

Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires délibérant sur les comptes au 30 novembre 2001.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43211/536/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

POWER CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 48.154.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 21 mai 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Binkert;
- Madame Margrit Binkert;
- VAG MARKETING UND BETEILIGUNGEN A.G.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

SFS MANAGEMENT S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(43240/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

WINGS FUNDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 84.560.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

WINGS FUNDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43213/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

RF LIFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 80.791.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

RF LIFT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43214/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

PLATINA G.T. HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

H. R. Luxemburg B 53.282.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 29 mai 2002:

Conversion du capital social en EURO.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

La mention:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF), und ist in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von je eintausend Franken (1.000,- LUF) eingeteilt; es ist in voller Höhe eingezahlt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss der darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.»

est remplacée par:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreissigtausendneunhundertsechundachzig Euro neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69), und ist in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert eingeteilt; es ist in voller Höhe eingezahlt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss der darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.»

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43218/536/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

IWOJIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 72.384.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

IWOJIMA, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43215/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

BRELL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 73.110.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

BRELL HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43220/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

J & P TRANSERVICE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 52.223.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

J & P TRANSERVICE S.A. HOLDING

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43221/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ETS-EUROTECH SNAB, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 47.371.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

ETS-EUROTECH SNAB

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43222/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

GULF INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 72.874.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
GULF INVEST HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43224/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

M.O. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 79.276.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
M.O. HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43225/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

EUROWIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 68.011.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
EUROWIRE, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43226/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

BERG REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 68.000.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
BERG REAL ESTATE, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43227/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ALLIBERT VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 79.443.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
ALLIBERT VENTURES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43228/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

LT ANDERSSON COMMUNICATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 67.604.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
LT ANDERSSON COMMUNICATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43229/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CHARLIEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.987.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 16, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

(43231/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CHARLIEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.987.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg, le mercredi 5 juin 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

Le Conseil d'Administration
S. Vandt / M. Cottella
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43236/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

TAMARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place François-Joseph Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.947.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 12 avril 2002

M. Pascal Angeli est nommé Administrateur-Délégué de la société. Monsieur Pascal Angeli est autorisé à engager la société sous sa signature individuelle pour toutes les opérations journalières.

Certifié sincère et conforme
Pour TAMARIS S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43232/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ARKINMOB INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place François-Joseph Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.302.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 juillet 2001

1. Le mandat d'Administrateur de Messieurs Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg, Alain Vasseur, consultant, Holzem et Roger Caurla, maître en droit, Mondercange, est prolongé à nouveau pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

2. Le mandat de Commissaire aux comptes de HIFIN S.A., 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, est prolongé à nouveau pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme
Pour ARKINMOB INVESTISSEMENTS S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43233/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

STEEL ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 66.746.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 mai 2002

- Les mandats des administrateurs, MM. Michele Janner, Roger Caurla et Alain Vasseur et le mandat du commissaire aux comptes de FIDECONTO REVISIONI S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Certifié sincère et conforme
Pour STEEL ENTERPRISE S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43234/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CULLEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 61.707.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 20 décembre 2001 à Luxembourg

L'Assemblée Générale a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- Changement de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros;
- Augmentation du capital par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice 2000;
- Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} et l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 74.400,- (septante-quatre mille quatre cents euros) divisé en 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre euros septante-neuf cents) chacune, entièrement libérées.»

«**Art. 6.1.** Le capital autorisé est fixé à EUR 495.800,- (quatre cent nonante-cinq mille huit cents euros)».

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43242/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

AMCO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 73.269.

Extrait de la décision collective ordinaire tenue le 28 décembre 2001 à Luxembourg

Les associés de la société AMCO INVEST, S.à r.l. ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- Changement de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros;
- Modification de l'article 5 des statuts:

«Le capital social est fixé à nonante-neuf mille cent cinquante-sept euros quarante et un cents (EUR 99.157,41), divisé en quatre mille (4.000) parts sociales de vingt-quatre euros septante-neuf cents (EUR 24,7893525) chacune.»

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43243/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

FINANCES ET VALEURS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 38.911.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 mai 2002

Suite au passage à l'Euro, l'assemblée générale décide de mettre en concordance les statuts et de changer la monnaie d'expression du capital souscrit de la société de franc français en Euro.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de trois mille soixante virgule quatre vingt un (3.060,81) Euros, pour le porter de son montant actuel d'un million six cent soixante-seize mille neuf cent trente-neuf virgule dix-neuf (1.676.939,19) Euros à un million six cent quatre vingt mille (1.680.000,00) Euros, représenté par 800 actions dont la valeur nominale par action est fixée à deux mille cent (2.100,00) Euros, l'augmentation de capital étant libérée par incorporation des résultats reportés à concurrence du même montant.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 § 1 des statuts, pour le mettre en concordance avec les décisions prises, et pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à un million six cent quatre vingt mille (1.680.000,00) Euros, représenté par 800 actions d'une valeur nominale de deux mille cent (2.100,00) Euros chacune.»

L'assemblée générale décide que les décisions prises prendront effet en date du 31 décembre 2001.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43244/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SOTOUR TOURISME DES JEUNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 15, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 18.993.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises le 15 mai 2002

1. L'associé unique décide de convertir le capital en EURO et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital passe d'un million (1.000.000,-) de LUF à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq (24.789,35) Euros.

2. L'associé unique décide d'augmenter le capital d'un montant de deux cent dix virgule soixante-cinq (210,65) Euros, pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq (24.789,35) Euros à vingt-cinq mille (25.000,-) Euros, représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 25,- Euros, l'augmentation de capital étant libérée par incorporation des résultats reportés à concurrence du même montant.

3. L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) Euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de 25,- Euros.»

Pour réquisition

SOTOUR TOURISME DES JEUNES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43245/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

VOYAGES WASTEELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 62A, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 7.624.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(43246/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

FIACRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.532.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

FIDUPAR

Signatures

(43271/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

FIACRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.532.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 26 juin 2001 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes, pour une nouvelle durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43284/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

IMMOBILIERE REGENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: B-1200 Woluwé Saint Lambert, 105, rue Neerveld.

L'an deux mille deux, le seize mai.

Par devant, Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE REGENT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.801.

Société constituée suivant acte dressé par le notaire Frank Baden, à Luxembourg, le quatre mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, dont les statuts ont été publiés au Mémorial du 20 juillet 1999, sous le numéro 558.

Bureau

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Maître Louis-Philippe Marcelis, notaire associé, demeurant à Etterbeek,

Lequel nomme en qualité de secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.
Est nommé en qualité de scrutateur Monsieur Benoît Nibelle, juriste, demeurant à Ixelles.

Composition de l'Assemblée

L'assemblée se compose des actionnaires dont les coordonnées ainsi que le nombre de titres dont chacun d'eux se déclare propriétaire, sont mentionnés ci-après

1. La société anonyme de droit belge BATIPONT IMMOBILIER, en abrégé BPI, ayant son siège social à B-1200 Woluwé-Saint-Lambert (Belgique), rue Neerveld, 105, inscrite au registre du commerce de Bruxelles, sous le numéro 523.773.

Ici représentée par Monsieur Benoît Nibelle, prénommé,
Agissant aux termes d'une procuration sous seing privé qui demeurera ci-annexée.
Titulaire de cent cinquante parts sociales.

2. La société anonyme de droit belge HAT VENTURE, ayant son siège social à B-1150 Woluwé-Saint-Pierre (Belgique), avenue des Lauries, 17, inscrite au registre du commerce de Bruxelles, sous le numéro 648.224.

Ici représentée par Maître Louis-Philippe Marcelis, prénommé,
Agissant aux termes d'une procuration sous seing privé qui demeurera ci-annexée.
Titulaire de cent cinquante parts sociales.

Total: trois cents parts sociales, soit l'intégralité du capital social.

Il n'existe pas d'autres titres ouvrant un droit à souscription préférentielle.

En conséquence, la comparution devant Nous Notaire est arrêtée comme indiqué ci-dessus.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit

I. La présente assemblée a pour ordre du jour

1. Transfert du siège social en Belgique et refonte des statuts en conséquence pour les mettre en conformité avec le Code belge des Sociétés. Proposition de transférer le siège social en Belgique, à l'adresse suivante: B-1200 Woluwé-Saint-Lambert (Belgique), rue Neerveld, 105 et en conséquence, proposition de refonte des statuts pour les mettre en conformité avec le Code belge des Sociétés, sans toutefois modifier l'objet social si ce n'est pour remplacer dans le premier alinéa la référence au Grand-Duché de Luxembourg par une référence à la Belgique, changement ne nécessitant l'établissement d'aucun rapport préalable et ne modifiant ni la date de clôture de l'exercice social ni la date de l'assemblée générale ordinaire.

2. Constatation de la réalisation effective du transfert du siège social.

3. Démission et nomination de commissaires.

4. Pouvoirs aux fins d'exécution.

II. L'intégralité des trois cents actions existantes étant représentée, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

III. Chaque action donne droit à une voix.

IV. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour devront recueillir les majorités requises par la loi et les statuts actuels de ladite société.

Constatation de la validité de l'Assemblée

Cet exposé étant vérifié et reconnu exact par l'assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

Résolution

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles, les résolutions suivantes:

1) Transfert du siège social en Belgique.

L'assemblée décide de transférer le siège social en Belgique, à l'adresse suivante: B-1200 Woluwé-Saint-Lambert (Belgique), rue Neerveld, 105 avec effet à la date du 30 mai 2002 sous la condition suspensive du dépôt d'une expédition du présent acte au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles, et elle adoptera des nouveaux statuts par une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en Belgique pour les mettre en conformité avec le Code belge des Sociétés.

2. Constatation de la réalisation effective du transfert du siège social.

L'assemblée constate et requiert le notaire soussigné d'acter que par suite des résolutions qui précèdent

2.1. Le siège social de la présente société est effectivement transféré en Belgique, à B-1200 Bruxelles, rue Neerveld, 105.

2.2. La société cesse à compter de la date d'effet susmentionnée d'être une société de droit luxembourgeois pour devenir une société de droit belge.

2.3. L'exercice social commencé le premier janvier deux mille deux est clôturé de plein droit à la date d'effet susmentionnée à vingt-quatre heures et un nouvel exercice commence à compter du 31 mai 2002 à zéro heures pour se clôturer le trente et un décembre deux mille deux.

3. Démission du commissaire aux comptes.

Compte tenu du transfert effectif du siège social et des obligations de la législation belge, l'assemblée décide de

3.1. d'accepter la démission de ses fonctions présentée par –le Commissaire aux comptes de la société, étant Monsieur Claude Fichaux, comptable, domicilié à Luxembourg. Elle le remercie pour les services rendus à la société et s'engage à mettre sa décharge à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale qui aura à se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice social commencé le premier janvier deux mille deux. et qui se clôturera le 30 mai 2002.

4. Pouvoirs aux fins d'exécution. L'assemblée confère

4.1. au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des résolutions qui précèdent,

4.2. au notaire soussigné, avec faculté de substitution, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités nécessaires afin de radiation et d'inscription au registre du commerce et à d'autres registres au Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Frank Baden, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.-P. Marcelis, C. Waucquez, B. Nibelle, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 11CS, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

F. Baden.

(43299/200/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

FLORAXAU S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.872.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

FLORAXAU S.A.H.

C. Hoffmann / A. Kayser

Administrateurs

(43272/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

FLORAXAU S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.872.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 avril 1999

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme

FLORAXAU S.A.H.

C. Hoffmann / A. Kayser

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43286/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SORELU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

FIDUPAR

Signatures

(43270/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SORELU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.534.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 2 avril 2002 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de M. Bernard Ewen, Commissaire aux Comptes, de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie de sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l.

18A, boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43280/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

LYDIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 63.467.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

LYDIE HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43258/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

LIBRAIRIE FRANÇAISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 13.350.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(43400/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SAGITTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme .

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 42.727.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
SAGITTA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43259/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

INTERTEL & CO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 74.638.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
INTERTEL & CO S.C.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43260/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

INTERTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 74.637.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
INTERTEL, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43261/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

GEO COMMUNICATION ET INGENIERIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 36.556.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
GEO COMMUNICATION ET INGENIERIE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 73, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43262/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

BEBEBULLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 15.726.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(43401/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 5.901.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen statuarischen Generalversammlung vom 10. Mai 2002.

Es erhellt aus einer durch den unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, erstellten Urkunde vom 10. Mai 2002, einregistriert in Luxemburg am 14. Mai 2002, Band 12CS, Blatt 67, Feld 11, dass folgende Beschlüsse gefasst wurden:

Neuwahlen und Delegationen.

1. Zuwahlen (Cooptation)

- Herr Dr. Alex Niederberger hat sein Mandat im Verwaltungsrat mit Wirkung zum 11. Mai 2001 niedergelegt.

Mit Wirkung ab 11. Mai 2001 hat der Verwaltungsrat Herrn Romain Becker, wohnhaft in Strassen, durch Zuwahl zum Mitglied des Verwaltungsrates für die restliche Mandatsdauer von Herrn Dr. Alex Niederberger bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004 ernannt.

- Herr Prof. Dr. Werner Hlubek hat sein Mandat im Verwaltungsrat mit Wirkung zum 20. November 2001 niedergelegt.

Mit Wirkung ab 15. Dezember 2001 hat der Verwaltungsrat per Umlaufbeschluss vom 21. Dezember 2001 Herrn Dr. Gerd Jäger, wohnhaft in Essen, durch Zuwahl zum Mitglied des Verwaltungsrates für die restliche Mandatsdauer von Herrn Prof. Dr. Werner Hlubek bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004 ernannt.

Herr Dr. Rolf Bierhoff hat sein Mandat im Verwaltungsrat mit Wirkung zum 6. Dezember 2001 niedergelegt.

Mit Wirkung ab 15. Dezember 2001 hat der Verwaltungsrat per Umlaufbeschluss vom 21. Dezember 2001 Herrn Antonius Voss, wohnhaft in Essen, durch Zuwahl zum Mitglied des Verwaltungsrates für die restliche Mandatsdauer von Herrn Dr. Rolf Bierhoff bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002 ernannt.

Diese Ernennungen wurden durch die Generalversammlung bestätigt.

2. Turnusmäßige Erneuerung im Verwaltungsrat:

Die Herren Dr. Klaus Bussfeld, Jean Morby und Antonius Voss scheiden turnusgemäss aus. Die Herren Dr. Klaus Bussfeld und Antonius Voss stellen sich zur Wiederwahl und werden für eine neue Mandatsdauer von 6 (sechs) Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008 ernannt.

Auf Vorschlag der luxemburgischen Regierung wird anstelle von Herrn Jean Morby, Herr Carlo Mathias, Conseiller de Direction 1ère classe im Transportministerium, wohnhaft in Keispelt, zum Mitglied des Verwaltungsrats für eine Mandatsdauer von 6 (sechs) Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008 ernannt.

3. Delegationen

Die Generalversammlung genehmigt gemäss Artikel 12 der Satzung folgende Ernennungen durch den Verwaltungsrat:

- Herr Carlo Mathias anstelle von Herrn Jean Morby als Mitglied des Direktionsausschusses und als Administrateur-Délégué ab 10. Mai 2002.

- Herr Antonius Voss anstelle von Herrn Dr. Rolf Bierhoff als Mitglied des Direktionsausschusses und als Administrateur-Délégué ab 10. Mai 2002,

- Herr Dr. Gerd Jäger anstelle von Herrn Prof. Dr. Werner Hlubek als Mitglied des Direktionsausschusses ab 10. Mai 2002.

Der Verwaltungsrat wurde ermächtigt den Herren Carlo Mathias und Antonius Voss gemäss Artikel 13 der Satzung die kollektive Unterschriftsbefugnis zu erteilen.

4. Mitteilung: Länderbeauftragte

Die Regierung des Landes Rheinland-Pfalz hat Herrn Hans-Günther Heinz, Landtagsvizepräsident a.D., wohnhaft in Wittlich, anstelle von Herrn Richard Patzke zum Regierungsbeauftragten mit Wirkung ab 1. Januar 2002 ernannt.

5. Die Generalversammlung bestellt zum Prüfer die MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg, welche gemäss den gesetzlichen Bestimmungen mit der Abschlussprüfung des Geschäftsjahres 2003 beauftragt ist.

Für gleichlautenden Auszug, ausgestellt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 10. Juni 2002.

F. Baden.

(43291/200/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 5.901.

Les rapports et bilan pour l'exercice 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, Volume 12CS, folio 67, case 11, ont été déposés au registre de commerce et de sociétés de et à Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

(43292/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

M.M.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 35.819.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 569, fol. 32, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(43437/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

M.M.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 35.819.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 10 avril 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MMA INTERNATIONAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000.
- d'allouer comme suit le résultat de l'exercice:

Compte tenu la perte de LUF 51.451.235,- au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1999 et du bénéfice de LUF 50.606.086,- de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2000:

le report à nouveau de la perte: LUF 845.149,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43436/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

M.M.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 35.819.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 10 avril 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MMA INTERNATIONAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société

Luxembourg, le 21 mai 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43435/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

IMMOBILIERE FUTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 80.192.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
IMMOBILIERE FUTUR S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43264/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

LAUSANNE GOBET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 76.820.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
LAUSANNE GOBET S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43265/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

S F P V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 52.205.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
S.F.P.V. S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43266/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

VELG PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 42.112.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
VELG PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43267/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

OLTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 51.582.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

OLTEX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43268/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

COSMOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 41.747.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

COSMOPAR S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43269/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

VESTIGOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.464.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(43431/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

VESTIGOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.464.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 3 juin 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VESTIGOR S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997.

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997.

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Le report à nouveau de la perte: LUF 286.186,-

- d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43430/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

VESTIGOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.464.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 3 juin 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de VESTIGOR S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de continuer les activités de la Société

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Signatures
Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43429/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

VESTIGOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.464.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(43434/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

VESTIGOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.464.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 3 juin 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VESTIGOR S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998.

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998.

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Le report à nouveau de la perte: LUF 204.759,-

- d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Signatures
Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43432/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

VESTIGOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.464.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 3 juin 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de VESTIGOR S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de continuer les activités de la Société

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Signatures
Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43433/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

(43276/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.647.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 17 octobre 2000 à 10.00 heures à Luxembourg
- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43283/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

E.M.E., ELECTRO MECHANICAL ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.255.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

E. Meinertzhagen.

(43290/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mertert.
R. C. Luxembourg B 6.698.

Les rapport et bilan pour l'exercice 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 11CS, fol. 100, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

(43295/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

COCKEREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.382.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 4 juin 2002 que la société LEOBEL INTERNATIONAL S.A. a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 4 juin 2002 que la société BATEAUX EUROP S.A. a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 8, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(43406/320/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

T.I.C., TRAVAIL INTERNATIONAL DE COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 52.675.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(43402/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ANDAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8116 Bridel, 2, Beim Antonskraeiz.
R. C. Luxembourg B 36.611.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(43403/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ACTIV BY BAMBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 15A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.387.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(43404/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ROBERT HENTGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 116, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 64.656.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(43405/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

NEW TECHNOLOGY SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.248.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature

Un Mandataire

(43407/320/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

IKB INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 17.018.

—
Les comptes annuels et les documents relatifs de l'exercice 2001/2002, enregistrés à Luxembourg, le juin 2002, vol. 569, fol. 38, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

IKB INTERNATIONAL

R. Karl Walisko / Dr A. Schmid

(43408/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

BREW RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.288.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(43409/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

EUROCHEM REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.434.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(43410/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CP-BK Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.539.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature.

(43411/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CORMORAN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.019.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(43412/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

GAVIOTA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 35.610.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(43413/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ADT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 44.300.

—
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature.

(43415/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ADT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 44.300.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature.

(43414/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

FirStream ISP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 76.147.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 18 mars 2002

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} janvier 2002 le siège social du 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 38-40, rue Saine Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2002.

Pour FirStream ISP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 38, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43418/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

COYOTE SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 31, Wenkelhiel.
R. C. Luxembourg B 53.771.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dalheim,

N.-J. Holmes

Gérant

(43427/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ACP II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 75.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 562, fol. 33, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

Signature.

(43423/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ACP II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 75.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

Signature.

(43424/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

EQUANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald, 201, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 41.759.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistrée à Luxembourg, vol. 569, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43419/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

EQUANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald, 201, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 41.759.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 27 mai 2002

Il résulte du procès-verbal:

- que l'assemblée a accepté la démission de Monsieur Stefan Boczor de son poste d'administrateur avec effet au 1^{er} mai 2002;

- que Monsieur Kurt Degreef, demeurant, avenue Louise, 326, Bluetower, B-1050 Bruxelles, est nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes de l'année 2002.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

Pour EQUANT S.A.

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 38, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43421/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

EQUANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald, 201, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 41.759.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 juin 2002

Il résulte du procès-verbal que:

- Il est donné décharge de leur mandat aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'année 2002.

- L'assemblée décide de nommer administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Peter Reinartz, administrateur, demeurant au 55, Koustraat, B-8970 Poteringe (Belgique);

- Monsieur Mark Moyer, administrateur, demeurant au 5, Wood End Close, Farnham Common, Bucks SL2 4RF, Royaume-Uni;

- Monsieur Kurt Degreef, avenue Louise, 326, Bluetower, B-1050 Bruxelles;

- L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes pour un durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes au 31 décembre 2002:

ERNEST & YOUNG, société anonyme, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdal, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

Pour EQUANT S.A.

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 38, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43422/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

COMFINTRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 29.907.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature.

(43425/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

STINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 45.962.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

un mandataire

(43439/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

STINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 45.962.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

- L'Assemblée décide de convertir en euros, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en FRF.

- L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

- L'Assemblée décide d'adapter l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à nonante et un mille quatre cent soixante-neuf euros quarante et un cents (EUR 91.469,41) représenté par six (6) actions sans valeur nominale».

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 29, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43445/595/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

PONTET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.428.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 novembre 2000

- La cooptation de Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Yolande Johans, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Certifié sincère et conforme

PONTET HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43201/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

PONTET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.428.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 novembre 2001

- la valeur nominale des actions est supprimée;
- le capital social de la société est converti en Euro de sorte que le capital social sera désormais fixé à EUR 297.472,23 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros et vingt-trois cents);
- le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 2.527,77 (deux mille cinq cent vingt-sept euros et soixante-deux-sept cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 297.472,23 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros et vingt-trois cents) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles;
- la valeur nominale des actions est fixée à EUR 25,- (vingt-cinq euros) de sorte que le capital est désormais fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) représenté par 12.000 (douze mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- autorisation est donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Certifié sincère et conforme

PONTET HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43205/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.
